



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

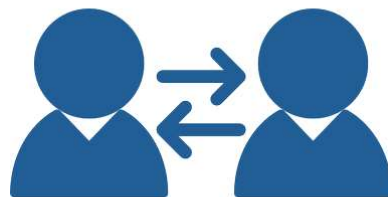
REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

**Document disponible à l'accueil de la
Préfecture de la Réunion et sur le site
www.reunion.gouv.fr**

La Préfecture de la Réunion est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont accessibles au public en situation de handicap.

Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation.

Vous pouvez également le consulter et le télécharger sur le site www.reunion.gouv.fr

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT.....P. 4

ACCÈS ET CIRCULATION.....P.5

ACCUEIL.....P.6

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES.....P.6

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison sociale : Préfecture de la réunion

Adresse : 6, rue des Messageries, Saint-Denis

Téléphone : 02 62 40 77 77

Courriel : courrier@reunion.pref.gouv.fr

Utilisez le formulaire de contact à <https://www.reunion.gouv.fr/par-service-r16.html>

Site internet : www.reunion.gouv.fr

Nom du représentant : Le Préfet de La Réunion

L'établissement fait-il partie de la 5^e catégorie : NON

Effectif des personnes reçues : (public), 226 (personnel)

L'établissement possède-t-il plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : OUI

Existe-t-il un registre de sécurité : OUI

2 - ACCÈS ET CIRCULATION :

Accès aux bâtiments :

Entrée de la Préfecture :

L'hôtel de la Préfecture est accessible par un portillon rue du Gouvernement, identifié par le logo :



L'ouverture automatique est commandée depuis le poste de police.

Entrée de l'accueil général :

L'entrée de l'accueil se fait de plain-pied au 6 rue Messageries.

Places de stationnement :

1 place de stationnement réservée aux titulaires d'une carte de stationnement, ou d'une carte « mobilité inclusion », est disponible au 6, rue Messageries devant l'entrée générale. 2 places sont situées à proximité de l'entrée Rue du Gouvernement.

Ces places sont matérialisées au sol.

Le service de médecine de prévention :

Ce service est situé avenue de la Victoire dans les bâtiments du Conseil Départemental. Il est placé au rez-de-chaussée du bâtiment avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Circulation dans le bâtiment :

Le premier niveau de l'hôtel de la Préfecture est accessible aux personnes à mobilité réduite, situé de plain-pied. Un élévateur PMR permet d'accéder aux salons de l'hôtel de la Préfecture situés au premier niveau.

L'accueil général est également accessible aux personnes à mobilité réduite car il est situé de plain-pied.

Des toilettes sont situées à droite de l'accueil général.

Le point d'accès numérique est situé à gauche de l'accueil général.

3 - ACCUEIL :

Prise en charge :

L'agent de sécurité, placé à l'accueil du bâtiment oriente les usagers soit vers l'accueil général soit vers le service concerné.

Les agents d'accueil et les médiateurs numériques, présents à l'accueil général, guident et accompagnent, si besoin, les usagers.

Pour les personnes à mobilité réduite ayant obtenu un rendez-vous au bureau de l'immigration, l'agent d'accueil informe le service de son arrivée. Un agent du service se charge d'accueillir l'utilisateur dans le hall et l'accompagne à l'entrée du bureau du courrier. À la fin de l'entretien, l'agent qui a reçu l'utilisateur le raccompagne jusqu'à la sortie du bâtiment.

Pour les usagers ayant des difficultés pour la lecture d'un formulaire : les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'utilisateur.

Ils indiquent également à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.

Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'utilisateur, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, ou ayant des difficultés de lecture sur demande expresse de l'utilisateur validée par le supérieur hiérarchique.

Communication sur l'accueil des PMR :

Le registre d'accessibilité est disponible pour consultation à l'accueil de la préfecture ainsi que sur le site Internet www.reunion.gouv.fr.

Le site Internet indique les modalités d'accès en préfecture pour les PMR.

Le serveur vocal indique les modalités d'accès en préfecture pour les PMR.

4 -ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

1 place de stationnement réservées devant l'accueil général et 2 places près du portillon accès PMR.

1 élévateur PMR situé à l'arrière de l'hôtel de la Préfecture